Bienvenue

Prévoir, comprendre, agir :

des clefs pour le quotidien

Introduction

par Mme Chantal Vasta, Membre du Groupe bénévole de la Veveyse

Sommaire

• Le bénévolat	Emmanuel Michielan
• Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire	Michel Mooser
• L'Intelligence Artificielle au quotidien	Pierre-Alain Mettraux
• Mon bail a été résilié : Quels sont mes droits ?	François Mooser
• Randonnée bien préparée = randonnée réussie	Charles Tissot

Le bénévolat

par Emmanuel Michielan directeur de Pro Senectute Fribourg

PRO SENECTUTE
PLUS FORTS ENSEMBLE

« Pour moi, le bénévolat, c'est serviabilité, disponibilité et ouverture »

Charles Tissot, 69 ans, bénévole pour le service des déclarations d’impôts depuis 6 ans.

Sommaire

• Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire	Michel Mooser
• L'Intelligence Artificielle au quotidien	Pierre-Alain Mettraux
• Mon bail a été résilié : Quels sont mes droits ?	François Mooser
• Randonnée bien préparée = randonnée réussie	Charles Tissot

Groupe bénévole de la Veveyse

Soirée d'information du 22 octobre 2026

Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire

Michel Mooser

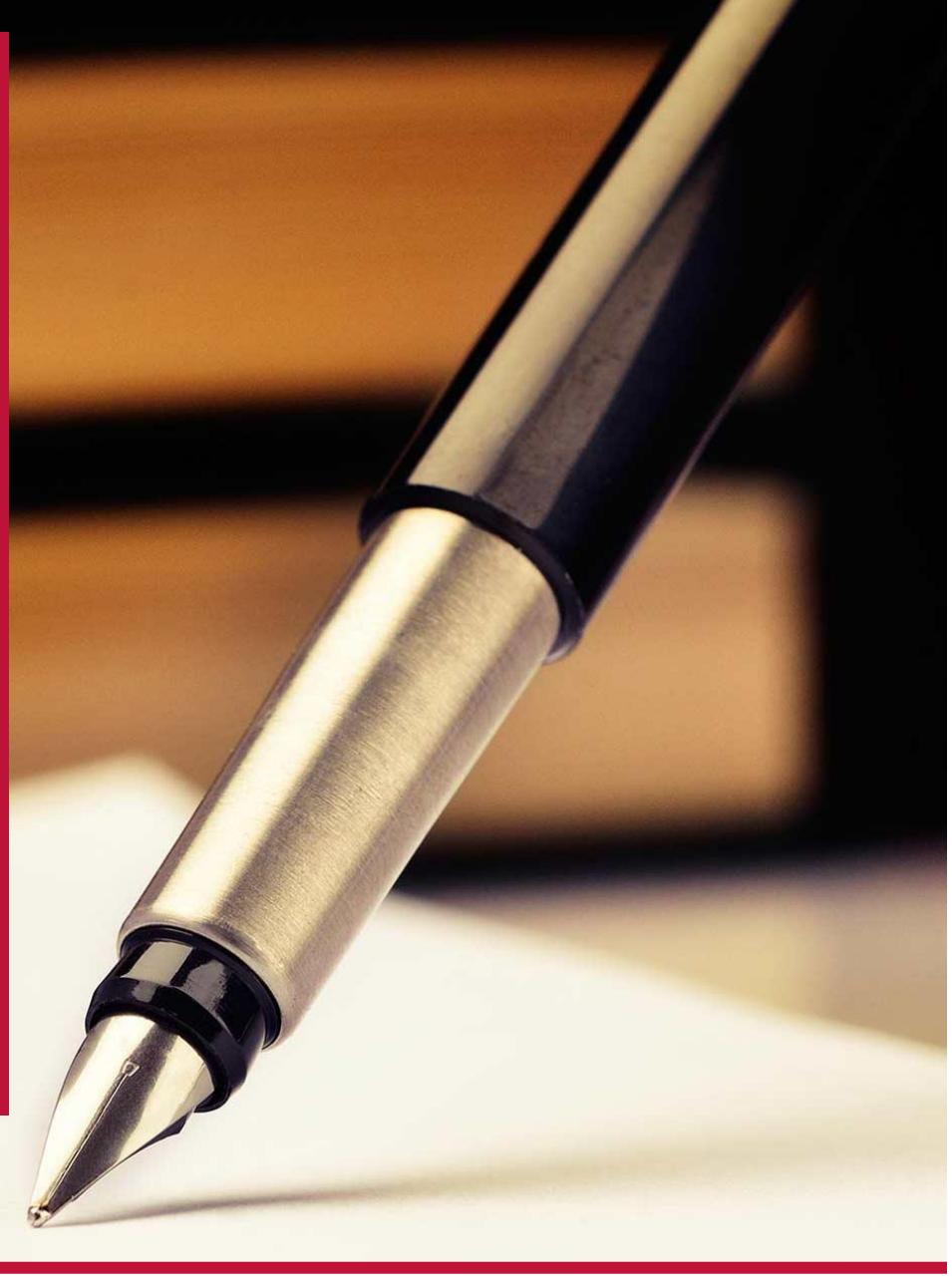

FACULTE DE DROIT
UNIVERSITE DE FRIBOURG

Plan

Introduction

I. Le mandat pour cause d’inaptitude

1. La notion
2. La personne du mandataire
3. Le contenu du mandat
4. La procédure applicable
5. La rémunération du mandataire

Plan

II. L’exécution testamentaire

1. La notion
2. La personne de l’exécuteur testamentaire
3. La tâche de l’exécuteur testamentaire
4. La rémunération de l’exécuteur testamentaire

Introduction

Des institutions volontaires, relevant pour l'essentiel de l'opportunité, qui sont destinées à assurer le respect de la volonté d'une personne en cas d'incapacité de discernement et de décès.

Acte	Incapacité	Décès
Réglementation légale MPCI Testament	Curateur PG Mandataire PCI	Affaire des héritiers ET

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
1. La notion

CC 360 I : Toute personne ayant l'exercice des droits civils (mandant) peut charger une personne physique ou morale (mandataire) de lui fournir une assistance personnelle, de gérer son patrimoine ou de la représenter dans les rapports juridiques avec les tiers au cas où elle deviendrait incapable de discernement.

Il s'agit d'une forme d'auto-prévoyance autonome (ou de tutelle privée).

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
1. La notion

CC 361 I : Le mandat pour cause d'inaptitude est constitué en la forme olographe ou authentique.

C'est un acte unilatéral.

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
2. La personne du mandataire

Une personne physique ou une personne morale (à la différence du curateur ou de la personne désignée dans les directives anticipées), de confiance et qui est en mesure d'assumer sa tâche.

CC 360 III : (Le mandant) peut prévoir des solutions de remplacement pour le cas où le mandataire déclinerait le mandat, ne serait pas apte à le remplir ou le résilierait.

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
3. Le contenu du mandat

Assistance personnelle	Gestion du patrimoine	Représentation
Gestion des affaires quotidiennes Maintien du cadre de vie Décisions médicales Participation à la vie sociale	Monde des affaires Placement des avoirs Gestion des contrats	Banques, admin. OP, assurances

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
3. Le contenu du mandat

CC 360 II : Le mandant définit les tâches qu'il entend confier au mandataire et peut prévoir des instructions sur la façon de les exécuter.

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
4. La procédure applicable

MPCI | Inscription évt. | Incapacité | Intervention APA (CC 363) | Exécution

1. Information EC
2. Validité MPCI
3. Incapacité
4. Aptitude mandataire
5. Acceptation mandat
6. Document

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
4. La procédure applicable

Exécution CC 365 I : Le mandataire représente le mandant dans les limites du mandat pour cause d'inaptitude et s'acquitte de ses tâches avec diligence et selon les règles du code des obligations sur le mandat.

CC 365 III : En cas de conflit d'intérêts les pouvoirs du mandataire prennent fin de plein droit.

I. Le mandat pour cause d'inaptitude
5. La rémunération du mandataire

CC 366 I : Lorsque le mandat pour cause d'inaptitude ne contient pas de disposition sur la rémunération du mandataire, l'autorité de protection de l'adulte fixe une indemnisation appropriée si cela apparaît justifié au regard de l'ampleur des tâches à accomplir ou si les prestations du mandataire font habituellement l'objet d'une rémunération.

II. L’exécuteur testamentaire
1. La notion

CC 517 I : Le testateur peut, par une disposition testamentaire, charger de l’exécution de ses dernières volontés une ou plusieurs personnes capables d’exercer les droits civils.

La disposition est de nature testamentaire (librement révocable en tout temps).

II. L’exécuteur testamentaire
2. La personne de l’exécuteur testamentaire

Une personne physique ou morale qui a la confiance du testateur et possède les qualités professionnelles suffisantes.

II. L'exécuteur testamentaire
3. La tâche de l'exécuteur testamentaire

CC 518 II : (Les exécuteurs testamentaires) sont chargés de faire respecter la volonté du défunt, notamment de gérer la succession, de payer les dettes, d'acquitter les legs et de procéder au partage conformément aux ordres du disposant ou suivant la loi.

II. L'exécuteur testamentaire
3. La tâche de l'exécuteur testamentaire

Les pouvoirs de l'exécuteur testamentaire sont exclusifs de ceux des héritiers. Il a notamment le pouvoir de disposer des biens successoraux dans la mesure nécessaire à l'accomplissement de sa mission légale. Ses pouvoirs à l'égard des tiers sont illimités. A l'égard des héritiers, ils sont limités par la mission et son obligation de l'exercer de façon diligente.

II. L’exécuteur testamentaire
4. La rémunération de l’exécuteur testamen.

Le disposant peut fixer les principes concernant la rémunération.

A ce défaut (CC 517 III) : Les exécuteurs testamentaires) ont droit à une indemnité équitable, c’est-à-dire proportionnée aux tâches accomplies.

Merci de votre attention

Sommaire

• Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire	Michel Mooser
• L'Intelligence Artificielle au quotidien	Pierre-Alain Mettraux
• Mon bail a été résilié : Quels sont mes droits ?	François Mooser
• Randonnée bien préparée = randonnée réussie	Charles Tissot

L’intelligence artificielle au quotidien simplement

Objectif : repartir avec l’envie d’essayer, sans jargon.

L’IA en une phrase

Une aide qui reconnaît des motifs et produit une réponse plausible.

Elle ne “pense” pas comme nous.

Elle calcule la suite la plus probable : un mot, une image, une idée, un plan…

À retenir : on dialogue avec elle, comme avec un assistant très rapide… mais pas infaillible.

Ce que l’IA peut déjà faire pour nous

Des tâches utiles, pas seulement spectaculaires.

Comprendre

Résumer une lettre, expliquer un mot médical, simplifier un article.

Créer

Écrire un message, préparer un itinéraire, proposer une recette.

Vérifier

Comparer, repérer une arnaque possible, poser les bonnes questions.

Trois règles simples de prudence

L’IA est puissante. On l’utilise mieux avec quelques réflexes.

1. Ne pas tout croire

Demander : « D’où vient cette information ? »

2. Ne pas tout donner

Éviter mots de passe, données bancaires, documents sensibles.

3. Garder la décision humaine

L’IA propose ; vous choisissez.

Généralités

Machine Learning

- Analyse d’une montagne de données
- Apprentissage automatique via LLM (Large Language Model)
- Aucune compréhension de la réalité

Erreurs possibles

- Hallucination
- N’est pas capable de dire ce qui est vrai
- Question posée 2x => autre réponse (!)
- S’améliore chaque jour qui passe

Enjeux sociétaux

Propriété intellectuelle et plagiat involontaire

- Millions d'œuvres protégées pour entrainer les IA génératives

Impact écologique

- 5g de Co2 pour 1000 requêtes (120g pour 1km en voiture)
- Energie électrique des datacenters

Concentration des pouvoirs

La puissance de l'IA double tous les 7 mois (=> 32x en 3 ans)

Place aux démonstrations

Le public doit voir trois choses :

1. On parle normalement
2. On peut demander une amélioration
3. On reste maître de la réponse

La méthode en 5 mots

Pour utiliser l'IA sans se compliquer la vie.

Rôle	But	Contexte	Format	Vérification
« Agis comme un assistant patient. »	« Je veux comprendre / écrire / planifier… »	« Voici la situation et mes contraintes. »	« Réponds en 5 points simples. »	« Que dois-je contrôler ? »

“L'IA ne remplace pas votre jugement ; elle vous aide à poser de meilleures questions.”

Sommaire

• Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire	Michel Mooser
• L'Intelligence Artificielle au quotidien	Pierre-Alain Mettraux
• Mon bail a été résilié : Quels sont mes droits ?	François Mooser
• Randonnée bien préparée = randonnée réussie	Charles Tissot

Mon bail a été résilié

Quels sont mes droits ?

Me François Mooser

Châtel-st-Denis, 22 octobre 2026

Le piège du calendrier

30 jours

pour saisir la commission de conciliation

dès la réception du congé

La date de départ indiquée dans la lettre vient plus tard

Les premières démarches

1. Retirer le recommandé rapidement
2. Garder la lettre, l’enveloppe et l’avis postal
3. Demander le motif du congé par écrit
4. Contacter rapidement un conseil

Conserver le logement ou obtenir du temps

Conserver le logement

Faire constater un congé invalide
ou obtenir son annulation

Obtenir du temps

Demander une prolongation pour préparer le départ

Un SMS suffit-il ?

« Merci de libérer l’appartement à la fin du mois prochain. »

Un message du propriétaire

Est-ce un congé valable ?

« Vous réclamez trop souvent »

Anne demande la réparation du chauffage

Peu après, la régie résilie son bail

Un congé de représailles peut être annulé

Les courriels et les dates peuvent faire la différence

« Ma fille va emménager »

Le propriétaire veut loger sa fille

Le motif doit correspondre à la réalité

Le besoin du bailleur compte

Les difficultés du locataire comptent aussi

Du temps pour retrouver un logement

Une prolongation se prépare

Durée du bail et situation personnelle

Budget, santé et contraintes familiales

Recherches de logement documentées

Jusqu’à 4 ans au total pour un logement
Un maximum légal, jamais une garantie

La lettre qui préserve vos droits

À la commission de conciliation compétente

« Je conteste la résiliation de mon bail. Je demande son annulation et, à défaut, une prolongation du bail. »

Requête signée et envoyée en recommandé dans les 30 jours

Pour un logement en Veveyse : commission des districts du Sud, à Romont

Le loyer impayé change la situation

Une mise en demeure exige une réaction immédiate

Le bailleur doit laisser au moins 30 jours pour payer

Un congé valable pour impayés exclut la prolongation

Un paiement tardif ne rétablit pas automatiquement le bail

Pendant la contestation

1. Continuer à payer le loyer
2. Chercher un logement et garder les preuves
3. Répondre aux convocations et respecter les délais
4. Faire vérifier tout accord avant de signer

Vrai ou faux ?

« Un appel à la régie suffit pour contester. »

« Après 20 ans, mon bail est intouchable. »

« Je peux chercher un logement et contester. »

Votre dossier en une chemise

1. Bail et avenants
2. Congé, enveloppe et avis de retrait
3. Échanges avec le bailleur ou la régie
4. Preuves de paiement si nécessaire
5. Recherches de logement et contraintes personnelles

Un congé ? L’ASLOCA peut vous aider

fribourg.asloca.ch/contact

0848 818 800

Secrétariat et prise de rendez-vous

Consultations réservées aux membres
Adhésion possible lors des permanences

Un rendez-vous ne préserve pas le délai de contestation

Sommaire

• Mandat pour cause d'inaptitude et exécution testamentaire	Michel Mooser
• L'Intelligence Artificielle au quotidien	Pierre-Alain Mettraux
• Mon bail a été résilié : Quels sont mes droits ?	François Mooser
• Randonnée bien préparée = randonnée réussie	Charles Tissot

Randonnée bien préparée = randonnée réussie

Sommaire

- Ma conception de la randonnée
- Les aptitudes physiques et techniques
- La planification
- L’équipement
- Les sentiers balisés
- Les pauses
- Les enfants
- Respecter la nature

Ma conception de la randonnée

- Découvrir la nature, la flore, la faune …
- Passer un bon moment
- Avoir du respect pour la nature

Les aptitudes physiques et techniques

- Quelles sont mes capacités physiques ?
- Quelles sont mes capacités techniques ?
- Quel type de sentier ? (voir ci-après)
- Impact de la fatigue
- Préparation physique

La planification

- Météo
- Préparation de l’itinéraire (distance, dénivelé, exposition …); doit correspondre aux capacités physiques et techniques
- Supports de l’itinéraire
- Planification horaire

400e
Randonnée en ligne
362 randonnées pédestres
38 randonnées raquettes
www.randodze.ch

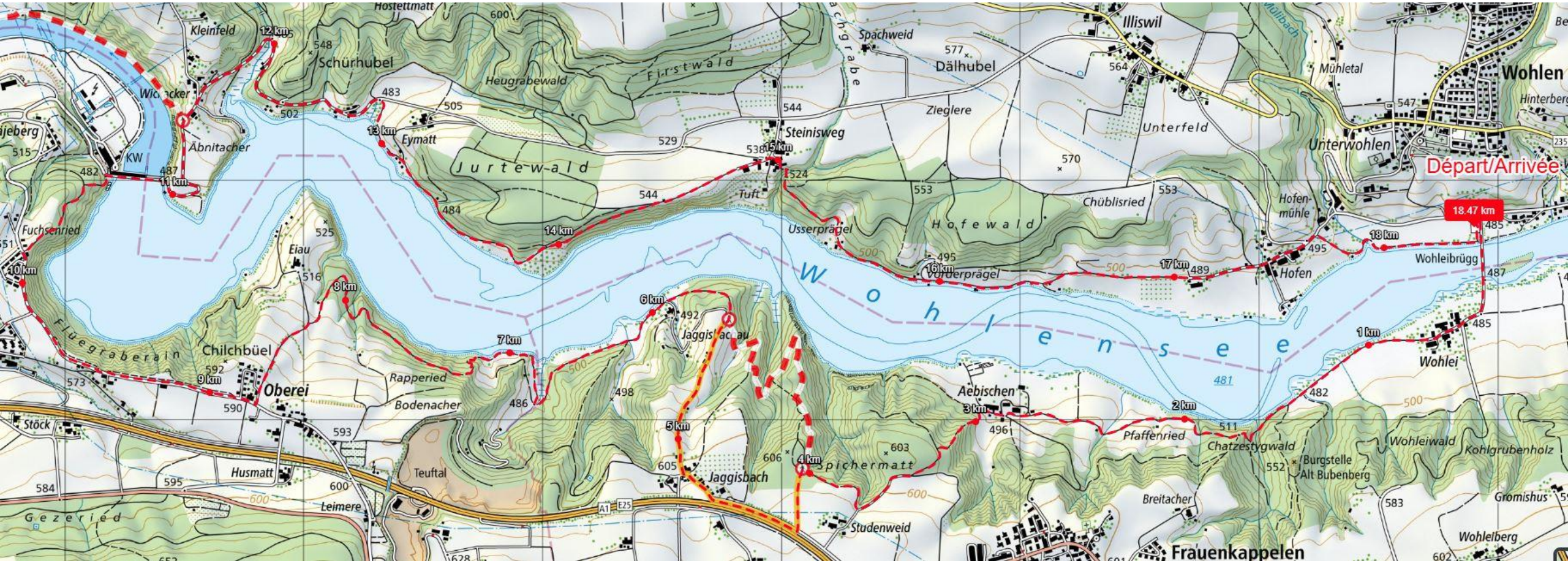
Départ/Arrivée
18.47 km
Wohlensee
Wohlen
Unterwohlen
Illiswil
Dälhubel
Spachweid
Zieglere
Unterfeld
Steinisweg
Tuft
Usserprägel
Vorderprägel
Hofewald
Chüblisried
Hofen
Hofenmühle
Mühletal
Wohleibrügg
Wohlei
Aebischen
Pfaffenried
Chatzestygwald
Burgstelle Alt Bubenberg
Wohleiwald
Kohlgrubenholz
Gromishus
Wohleiberg
Breitacher
Frauenkappelen
Studenweid
Spichermatt
Jaggisbach
Jaggisbachau
Teuftal
Leimere
Husmatt
Stöck
Oberei
Chilchbüel
Rapperied
Bodenacher
Eiau
Fuchsenried
Äbnitacher
Eymatt
Heugrabewald
Firstwald
Jurtewald
Schürhubel
Kleinfeld
Hostettmatt
Flüegraberain
Gezeried
1 km
2 km
3 km
4 km
5 km
6 km
7 km
8 km
9 km
10 km
11 km
12 km
13 km
14 km
15 km
16 km
17 km
18 km

L’équipement

- Soleil, pluie, premiers secours et numéros d’urgence
- Les vêtements
- Les chaussures
- Le sac à dos

23.10.2026

Les sentiers balisés

- Chemin de randonnée balisé en jaune (T1)

- Chemin de randonnée de montagne balisé en rouge-blanc (T2-T3)

Les sentiers balisés

- Chemin de randonnée alpine balisé en bleu (T4-T6)

- Rester sur les sentiers balisés

Les pauses

- S’hydrater
- Profiter du paysage
- Le pique-nique

Informationen

Les enfants

- Itinéraire adapté
- Places de jeux

Respecter la nature

- Rester sur les sentiers balisés, éviter les nuisances
- Ramasser nos déchets
- Et ceux des autres …

Conclusion

par M. Lionel Chollet, président du Lions Club La Veveyse